

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 18.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. – Assemblée générale du 13 juin 2019 – Ordre du jour – Rapport de gestion – Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes – Comptes 2018 – Point sur le plan stratégique – Décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes – Démission d’office des administrateurs – Règles de rémunération – Renouvellement du conseil d’administration – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 3 mai 2019, transmis par IMIO, S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d’un Assemblée générale ordinaire le 13 juin 2019 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. IMIO ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Vu l’avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 23 mai 2019 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Mesdames S. BELLY, Echevine L. MARECHAL, Conseillère communale, Messieurs M. BEN ACHOUR, F. BREUWER, Echevins et J.F. DENIS Conseiller communal en tant que délégués ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1.- de prendre acte de la convocation et de l’ordre du jour de l’Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019 de la S.C.R.L. IMIO ;

- d’approuver l’ordre du jour de cette séance ordinaire de l’assemblée générale ;
- d’approuver le rapport de gestion du Conseil d’administration ;
- d’approuver les comptes 2018 ;
- de prendre acte du point fait sur le plan stratégique ;
- de donner décharge aux administrateurs ;
- de donner décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- de prendre acte la démission d'office des administrateurs d'approuver la délégation de pouvoir au Comité de direction ;
- d'approuver les règles de rémunération ;
- de prendre acte du renouvellement du Conseil d’administration ;

- de mandater les délégués de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale de IMIO, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal,

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à la S.C.R.L. IMIO.

Projet soumis au Conseil communal